



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

LE CONGÉ PATERNITÉ

Les modalités déclaratives



20/12/2024

SOMMAIRE

01

LE CONGÉ PATERNITÉ EN CHIFFRES

02

TOUT AUTOMATIQUE : LE SIGNALEMENT D'ARRET DSN

03

LE RECOURS À NET-ENTREPRISES

04

LES SITUATIONS PARTICULIÈRES

01

LE CONGÉ PATERNITÉ EN CHIFFRES

EVOLUTION DES MODALITES DECLARATIVES

**Juillet
2021**

- Nouvelle réglementation
- Tableau de Fractionnement

**Juillet
2022**

- Le signalement DSN génère les dates à la CPAM
- ~~DEPOFI~~ pour le « hors DSN »

2023

- Saisie des dates de congé paternité (hors DSN) & acte de naissance dans le **COMPTE ENTREPRISE**

LE CONGÉ PATERNITÉ ET D'ACCUEIL DE L'ENFANT



➤ La totalité des entreprises en DSN



➤ 730 000 naissances en France en 2022



➤ Des paiements en DSN dès J+3

02

TOUT AUTOMATIQUE : LE SIGNALEMENT DSN

AVEC LE SIGNALEMENT DSN 1 SEULE ACTION À RÉALISER

1 - Je rentre les dates d'absence dans mon logiciel de paie.



Arrêt de travail

Fichier Édition Vues Actions Fenêtres

Recherche Gérer une absence Gérer un signalement DSN

Salarié Paul DUPONT Type d'absence Paternité

Date début arrêt 01/05/2023 Subrogation OUI

Date fin arrêt 11/05/2023

Type arrêt Initial

Saisie de l'arrêt Paternité Signalements

+ Ajouter | X Supprimer | % d'activité prolongation OUI / NON

À PARTIR DU	DATE DE FIN PRÉVISIONNELLE	DJT
01/05/2023	11/05/2023	30/04/2023

Valider

EXPLOITEZ LA DSN ET VOTRE LOGICIEL À FOND !

2 – Je signale l'absence dans votre logiciel de paie avec le bon dernier jour de travail et la bonne date de fin prévisionnelle :

Motif de l'arrêt
TravailArret.Motif

S21.G00.60.001

 Motif permettant d'identifier le type d'arrêt de travail.

- Vous êtes à un clic d'envoyer le signalement DSN



01 – maladie
02 – maternité
03 – paternité / accueil de l'enfant

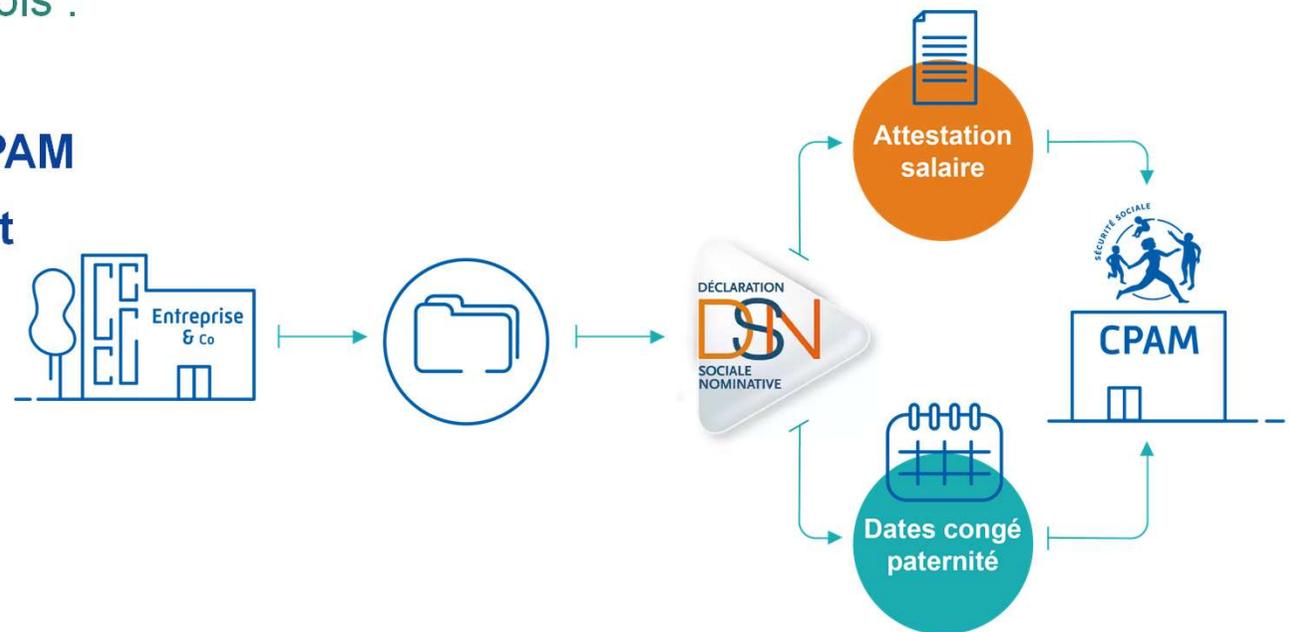


EN DSN TOUT EST FACILE ET AUTOMATIQUE

Le signalement DSN génère à la fois :

1 - L'attestation de salaire en CPAM

2 - La période de fractionnement



ENVOI DE L'ACTE DE NAISSANCE VIA LE COMPTE ENTREPRISE

Continuez, même si vous n'êtes pas obligé 😊



NET-ENTREPRISES-FR
PORTAIL OFFICIEL DES DÉCLARATIONS SOCIALES
 Vos déclarations

Compte Entreprise
 Vos démarches maladie et risques professionnels
 Assurance Maladie et Risques professionnels pour les entreprises

l'Assurance Maladie
 Sécurité sociale

Compte entreprise
 Vos démarches maladie et risques professionnels

ENTREPRISE

ÉTABLISSEMENT

Vos raccourcis

- Déclarer un accident du travail
- Gérer un dossier d'indemnités journalières

Accéder au compte AT/MP

03

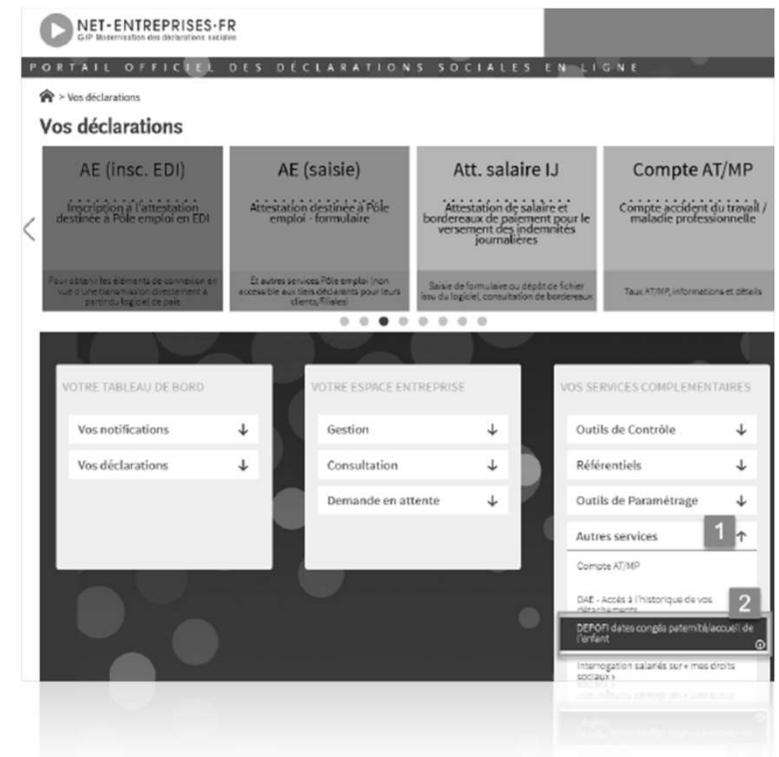
LE RECOURS À NET-ENTREPRISES

(**UNIQUEMENT SI** L'ATTESTATION DE SALAIRE N'A PAS ÉTÉ
TRANSMISE EN DSN)

QUAND RECOURIR À NET-ENTREPRISES

Les saisies Net-entreprises sont réservées aux situations hors DSN et nécessitent :

- La saisie d'une attestation de salaire EFI (ou EDI)
- ~~L'utilisation de DEPOFI pour les dossiers en cours~~
- **Nouveau !** La transmission de chaque période avec saisie en ligne du formulaire paternité depuis le COMPTE ENTREPRISE



LE COMPTE ENTREPRISE : UN PORTAIL DANS LE PORTAIL

Compte Entreprise

Vos démarches maladie et risques professionnels

Assurance Maladie et Risques professionnels pour les entreprises

Les services sont accessibles :

- soit dans le menu à gauche
- soit avec des boutons raccourcis en bleu
- **Sélectionnez l'établissement**



Accueil

Vos salariés ^

Déclarer un accident du travail et ajouter des réserves

Saisir une attestation de salaire et accéder aux bordereaux

Suivre les dossiers d'indemnités journalières

Votre entreprise ^

Accéder au compte AT/MP

ENTREPRISE

ÉTABLISSEMENT

Vos raccourcis

Déclarer un accident du travail

Gérer un dossier d'indemnités journalières

VOS NOUVEAUX DOSSIERS NON INDEMNISÉS : SAISIE DES PÉRIODES DU CONGÉ EN VIDÉO



GÉRER UN DOSSIER D'INDEMNITÉS JOURNALIÈRES

Les champs comportant un astérisque sont requis.

Salaré

Numéro de sécurité sociale * Nom Prénom

Le champ est requis. 0 / 15 Non modifiable Non modifiable

Absence

Nature de l'absence *
Paternité - Accueil de l'enfant

Dernier jour travaillé * 02/07/2023 Origine de l'attestation de salaire *
DSIJ issue de saisie net-entrepri...

Format JJ/MM/AAAA

Souhaitez-vous déclarer les périodes de fractionnement du congé paternité ?

LA SAISIE DE L'ATTESTATION DE SALAIRE SUR NET-ENTREPRISES



Salaire réduit = brut - 21%

Exemple salaire brut 2000€ => salaire réduit 1580€

SALAIRES DE BASE		
Période de référence		Montant du salaire Brut : <input type="radio"/> Réduit : <input checked="" type="radio"/>
du	au	
01/11/2023	30/11/2023	1580.00
01/12/2023	31/12/2023	1580.00
01/01/2024	31/01/2024	1580.00
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Modifier **Valider**

Format des dates : jj/mm/aaaa

PERIODES DE REFERENCE :		SALAIRES
CAS GENERAL : 3 mois civils		Montant du salaire selon le cas : - brut <input type="checkbox"/> - réduit de 21 % <input checked="" type="checkbox"/>
ACTIVITE SAISONNIERE ou DISCONTINUE : 12 mois civils		
du	au	
1	2	
0 1 0 1 2 0 2 3	3 1 0 1 2 0 2 3	1580.00
0 1 0 2 2 0 2 3	2 8 0 2 2 0 2 3	1580.00
0 1 0 3 2 0 2 3	3 1 0 3 2 0 2 3	1580.00

AIDE ? (ABANDONNER) **ÉTAPE PRÉCÉDENTE** ÉTAPE SUIVANTE

VIDE 3 (VBAHONNER) « ÉTAPE PRÉCÉDENTE ÉTAPE SUIVANTE »

#FOCUS

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

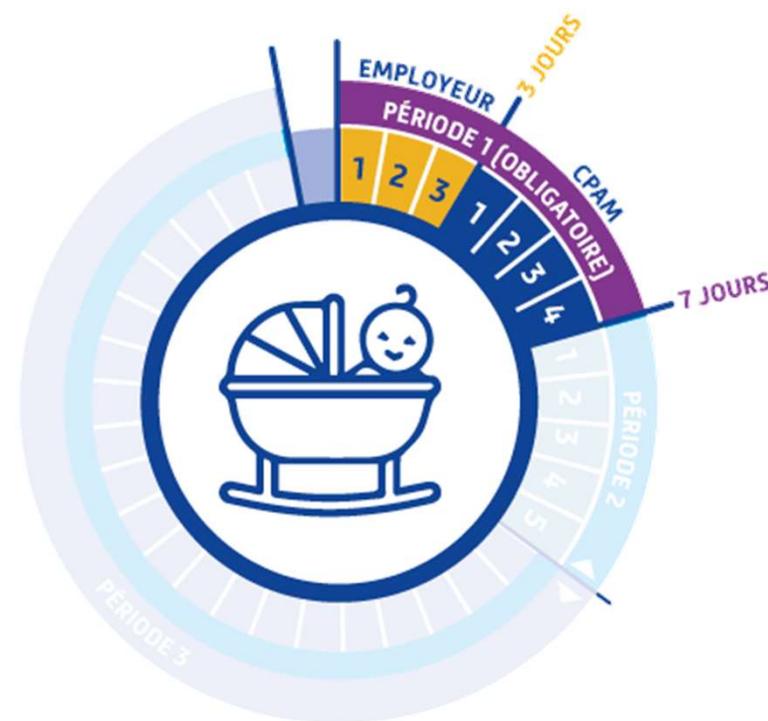
DURÉE ET NOMBRE DE PÉRIODES POSSIBLES

DURÉE ET FRACTIONNEMENT DU CONGÉ PATERNITÉ

Il peut être pris en **TOTALITÉ** dès le départ, ou en 2 ou même 3 fois.

La 1^{ère} période d'interruption du travail est de 7 jours minimum :

- 3 jours conventionnels/employeurs
- 4 jours minimum Assurance maladie, jusqu'à la totalité du congé



DJT : la veille des 4 jours Assurance maladie, donc le dernier jour du congé de naissance employeur.

LE DERNIER JOUR DE TRAVAIL : 1 SEULE SITUATION POSSIBLE



Indiquez la veille de la période déclarée, tout simplement !



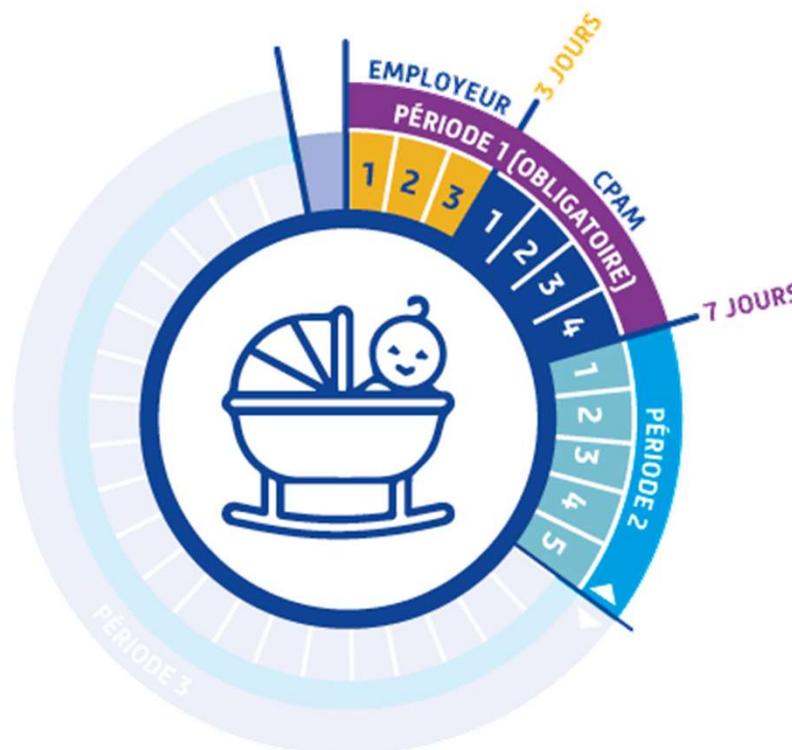
1^{ère} période **obligatoire**



2^{ÈME} & 3^{ÈME} PÉRIODES DE FRACTIONNEMENT ÉVENTUELLES

Les 2^{ème} & 3^{ème} périodes possibles doivent respecter :

- une durée minimale de **5 jours chacune** !
- en fonction du reste à prendre après la 1^{ère} période obligatoire.

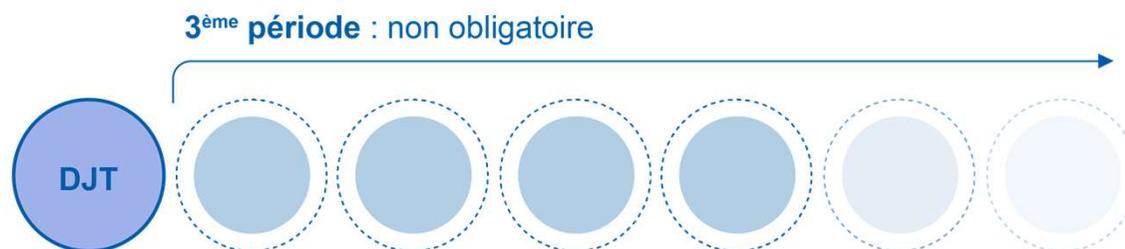
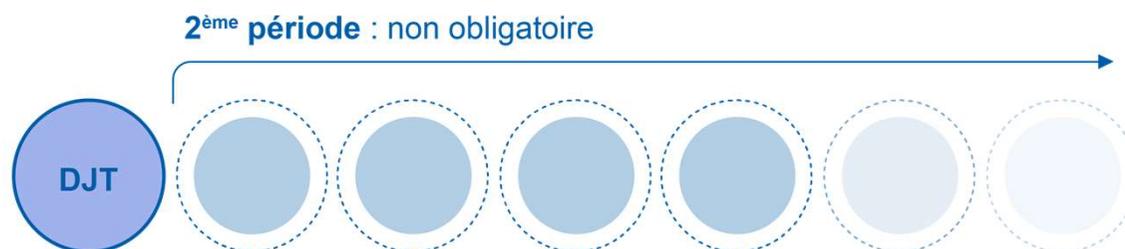


Attention, il s'agit de jours calendaires :
Les périodes incluent des weekends
et/ou des jours fériés.

LE DERNIER JOUR DE TRAVAIL : 1 SEULE SITUATION POSSIBLE



Indiquez la veille de la période déclarée, tout simplement !



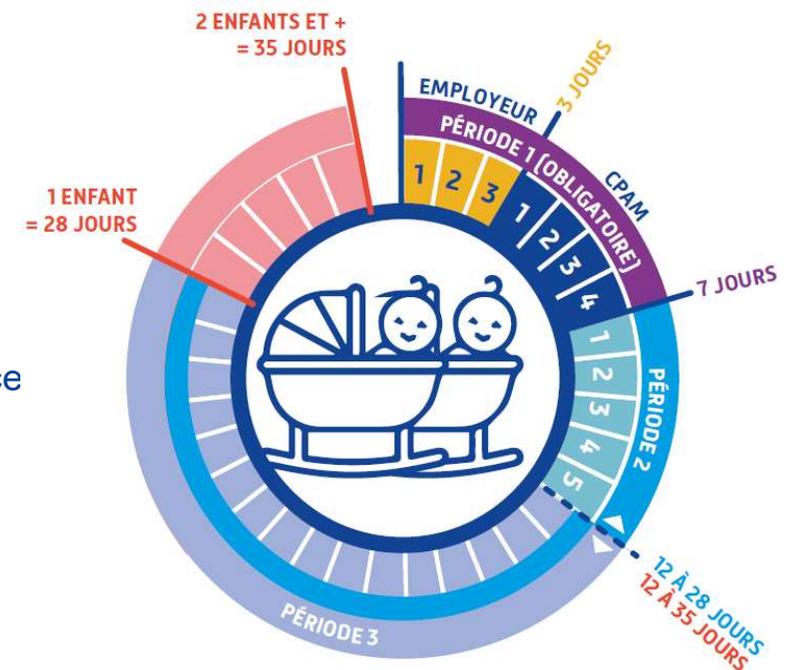
LA LÉGISLATION S'IMPOSE À TOUS

La législation s'impose à tous :

- Impossible d'avoir une 1^{ère} période inférieure à 4 jours, sinon pas d'IJ
- Impossible d'avoir 26 jours de congé paternité, ou plus de 3 périodes
- Si 23 jours ont été posés sur 3 périodes, le reste est perdu...
- Jumeaux, triplés ou plus, c'est toujours 32 jours, au-delà d'une naissance



On parle de droits ouverts : ce qui n'est pas pris est perdu



04

LES SITUATIONS PARTICULIÈRES

LES SITUATIONS PARTICULIÈRES



➤ Congé / arrêt de travail



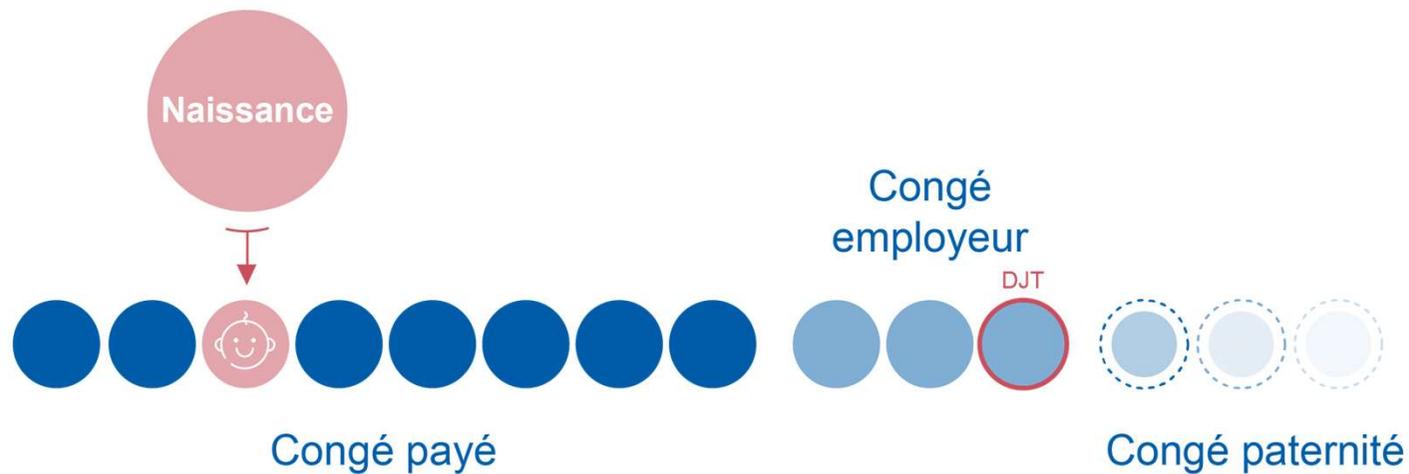
➤ Hospitalisation de l'enfant



➤ Multi-employeurs

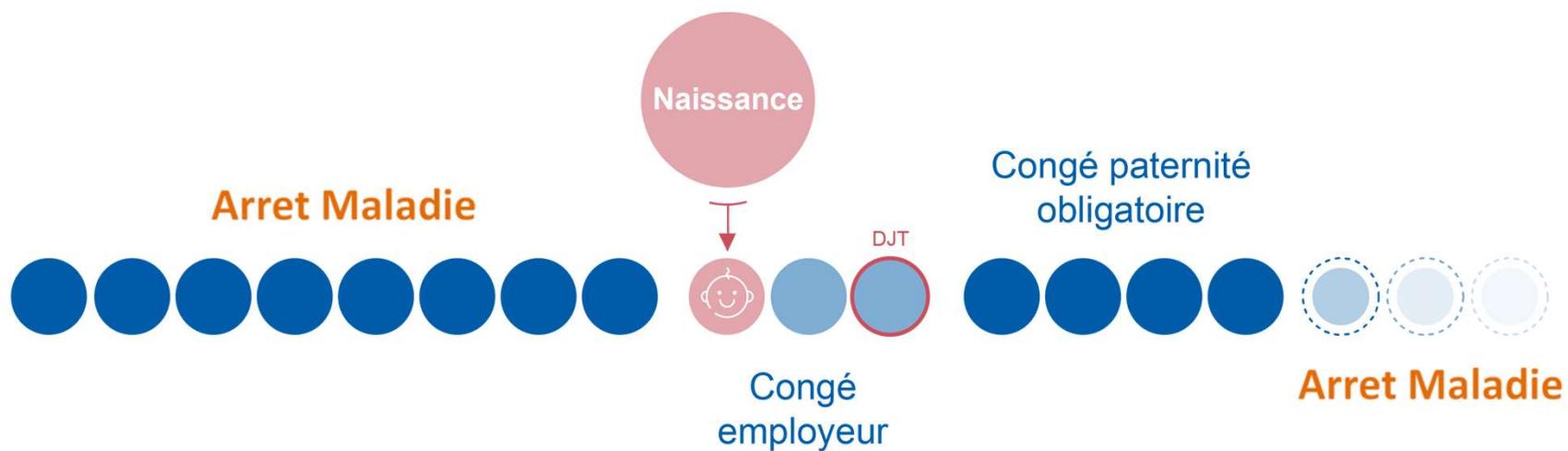
NAISSANCE PENDANT L'ABSENCE DU SALARIÉ

 Congés payés : les congés en premier, la paternité décalée !



NAISSANCE PENDANT L'ABSENCE DU SALARIÉ

 Arrêt de travail : la paternité d'abord !



CAS DE L'HOSPITALISATION DE L'ENFANT

 **Enfant hospitalisé : la paternité d'abord !**

Congé paternité
obligatoire
= 4 jours

Congé paternité
non obligatoire



Congé
employeur
= 3 jours

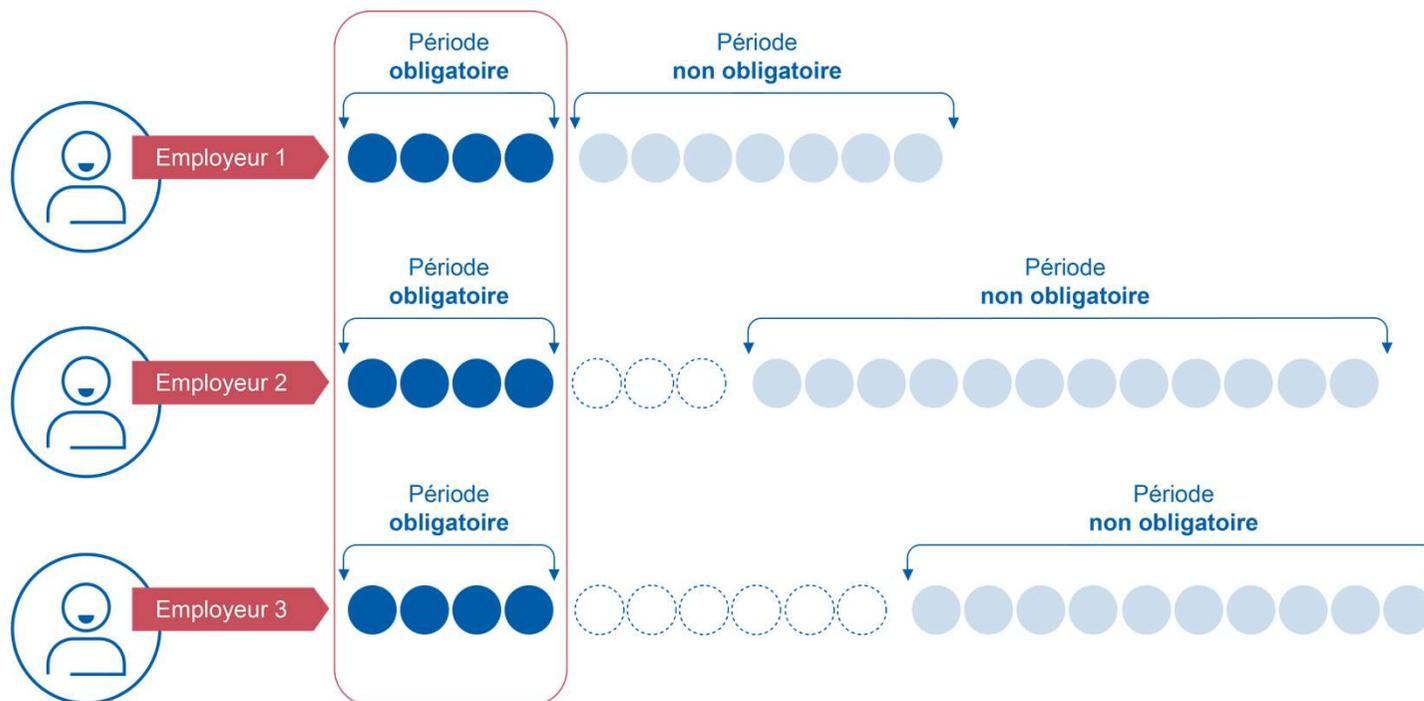


Hospitalisation
de l'enfant
= **30 jours max.**



 **Attention,**
L'hospitalisation de
l'enfant nécessite
bien un arrêt total
de l'activité pour
indemnisation.

CAS DU SALARIÉ AVEC MULTI EMPLOYEURS



- La période **obligatoire** débute à la même date pour tous les employeurs.



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun



Infos pratiques

Inscription & Hotline Net-Entreprises

0820 000 516

Net-entreprises.fr

La plateforme Employeurs

3679 (choix 1 ou 2)

www.ameli.fr/entreprise

[La Newsletter Entreprise](#)

Conseiller employeur CPAM 16

Dépôt Doc / Assistance - Anthony
MERIGEALT

<https://webinaires.cpam16.fr/>

<https://cpam16.depotdoc.fr/>